



(11) **EP 1 266 594 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
18.12.2002 Bulletin 2002/51

(51) Int Cl.7: **A47B 83/02, A47C 9/02**

(21) Numéro de dépôt: **02291393.3**

(22) Date de dépôt: **06.06.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Moutte, Jacques**
91240 St. Michel sur Orges (FR)

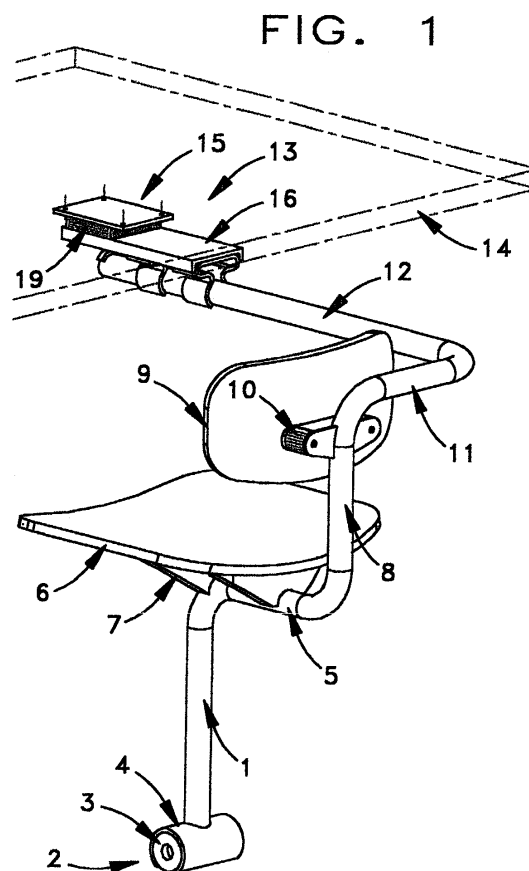
(74) Mandataire: **de Saint-Palais, Arnaud Marie**
Cabinet Moutard,
35, rue de la Paroisse
78000 Versailles (FR)

(30) Priorité: **12.06.2001 FR 0107638**

(71) Demandeur: **Moutte, Jacques**
91240 St. Michel sur Orges (FR)

(54) **Table à sièges escamotables incorporés**

(57) La table à sièges escamotables incorporés selon l'invention comprend un plateau (14) porté par une structure fixe et un siège comportant un bras (12) qui se prolonge pour venir s'engager dans des moyens de guidage (13) prévus sous le plateau (14) de la table. Le siège est monopied et est monté sur un dispositif de roulement au sol monoaxe (2) à une ou plusieurs roues (3) tandis que les moyens de guidage (13) sont montés sur la face inférieure du plateau (14) de la table grâce à des moyens élastiques (19) leur permettant de s'autoaligner sur le bras (12) lorsque celui-ci est soumis à une contrainte transversale.



Description

[0001] La présente invention concerne une table à sièges escamotables incorporés. Elle a plus particulièrement pour objet un ensemble comprenant une table comportant un plateau porté par une structure fixe, par exemple un piétement et au moins un siège muni d'un accoudoir qui se prolonge pour venir s'engager dans des moyens de guidage prévus sous le plateau de la table. Grâce à cette disposition, le siège qui demeure solidaire de la table peut prendre deux positions à savoir, une position déployée pour permettre à une personne de s'asseoir à la table, et une position rétractée dans laquelle le siège est au moins partiellement escamoté sous la table.

[0002] D'une façon générale, on sait qu'il a été déjà proposé des tables équipées de sièges escamotables.

[0003] Ainsi, par exemple, le brevet US D 956 617 décrit un fauteuil pour enfant dont les deux bras sont conçus de manière à coulisser dans des glissières prévues sous le plateau de la table. Le fauteuil qui ne comprend pas de pied se trouve donc suspendu à la table et peut prendre une position déployée permettant à un enfant de s'asseoir et une position escamotée, repliée sous la table. Il est clair que cette solution ne convient que pour des enfants relativement légers que l'on doit porter pour les mettre en place dans le siège.

[0004] Le brevet US 5 673 968 concerne une table à jeux associés à des tabourets pouvant s'escamoter sous le plateau de la table grâce à une tige horizontale, solidaire du pied du tabouret, qui s'engage dans des moyens de coulissement prévus sous le plateau de la table.

[0005] L'inconvénient de cette solution consiste en ce que le tabouret se trouve à hauteur de la face inférieure de la table et qu'en conséquence l'utilisateur peut difficilement engager ses jambes sous la table.

[0006] On a également proposé d'autres solutions dans lesquelles le plateau de la table se trouve supporté par des sièges disposés à sa périphérie. Toutefois, ces solutions sont en général peu commodées et ne permettent pas un véritable escamotage des sièges.

[0007] De même, le demandeur a déjà proposé, notamment dans les brevets FR 00 7675 et FR 00 15282, une table à sièges escamotables dans laquelle les sièges sont montés sur un piétement équipé d'une pluralité de roues et comprennent chacun un accoudoir dont un prolongement s'engage dans une glissière prévue sous la table. Néanmoins, cette solution, qui fait intervenir pour chaque siège un piétement multi-roues auto-stable, est relativement complexe et relativement coûteuse.

[0008] L'invention a donc, plus particulièrement, pour but de supprimer ces inconvénients en réduisant au strict minimum la structure du siège et en prévoyant un siège monopied monté sur un dispositif de roulement au sol monoaxe à une ou plusieurs roues.

[0009] Il s'avère que, pour parvenir à ce résultat, il est

nécessaire de résoudre le problème dû au fait que le siège a tendance à basculer autour de l'axe du dispositif de roulement et exerce donc une contrainte relativement importante sur la glissière dans laquelle s'engage le prolongement du bras. Cette contrainte est d'autant plus importante que le centre de gravité de l'ensemble siège/utilisateur se trouve déporté par rapport à la glissière. En raison de cette contrainte qui s'exerce transversalement à l'axe de la glissière, lorsqu'un utilisateur est assis sur le siège, le prolongement du bras tend à se coincer dans la glissière et l'utilisateur ne peut plus avancer ou reculer son siège.

[0010] L'invention résout ce problème grâce au fait que la glissière est montée sous la face inférieure du plateau de la table grâce à des moyens élastiques lui permettant de s'autoaligner sur le bras lorsque celui-ci est soumis à une contrainte transversale.

[0011] Avantageusement, le châssis du siège pourra être réalisé à l'aide d'un profilé unique coudé, de manière à présenter une première partie verticale constituant la colonne du pied, une première partie horizontale servant de support à l'assise, une deuxième partie verticale servant de support du dossier, une deuxième partie horizontale, axée perpendiculairement à la première partie horizontale, qui sert d'élément de liaison du bras et une troisième partie horizontale qui s'étend perpendiculairement à la deuxième partie horizontale pour constituer le bras ainsi que son prolongement.

[0012] Le profilé utilisé pourra être réalisé en métal et présenter une section droite, ronde ou carrée.

[0013] Néanmoins, il pourra être réalisé en une autre matière, par exemple, une matière composite ou en bois. Il pourra être tubulaire ou être plein.

[0014] En variante, le châssis pourra être réalisé en plusieurs éléments assemblés éventuellement différents les uns des autres.

[0015] De même, l'assise et le dossier pourront être fixés sur le châssis par l'intermédiaire de pattes de fixation. Ils pourront être séparés ou regroupés en un seul élément.

[0016] Eventuellement, le siège pourra être porté par un élément allongé venant s'engager télescopiquement dans la première partie verticale du châssis de manière à permettre son réglage en hauteur.

[0017] Selon une autre caractéristique de l'invention, la susdite glissière comprend deux bagues coaxiales, axialement fendues et situées à une distance prédéterminée l'une de l'autre. Ces deux bagues sont portées par un même support conçu pour venir se monter sur la face inférieure du plateau de la table par l'intermédiaire d'un bloc en matière élastique telle que, par exemple, du caoutchouc ou un élastomère.

[0018] Grâce à ces dispositions, les occupants des sièges peuvent avancer et reculer leur siège à convenance, sans effort. Ils peuvent ensuite repousser les sièges en position escamotée sous la table.

[0019] Bien entendu, pour éviter que la table se déplace, lorsque les sièges sont actionnés, notamment

lorsque les accoudoirs viennent en butée dans les pailiers de guidage, cette table devra être relativement lourde de manière à opposer une inertie importante ou bien elle pourra être fixée au sol ou contre une cloison.

[0020] Avantageusement, les sièges pourront être montés basculants autour de l'axe des glissières. Dans ce cas, des moyens pourront être prévus pour maintenir les sièges en position basculée, lorsqu'ils se trouvent en position escamotée sous la table.

[0021] Cette solution permet non seulement de supprimer l'encombrement des sièges, mais également de faciliter le nettoyage du sol sous la table, grâce au fait que les pieds des sièges ne portent plus sur le sol et se trouvent à une hauteur de celui-ci suffisante pour permettre le passage de moyens de nettoyage.

[0022] L'invention s'applique aussi bien aux petites tables, par exemple à des tables de cuisine ou de restaurant, qu'à des grandes tables de cantine ou de café-teria.

[0023] Il est clair que les avantages concernant la facilité de nettoyage et le rangement sont plus évidents dans des grandes salles ou généralement les sièges classiques ont tendance à se disperser.

[0024] Des modes d'exécution de l'invention seront décrits ci-après, à titre d'exemples non limitatifs, avec référence aux dessins annexés dans lesquels :

Les figures 1 et 2 sont deux vues en perspective de deux sièges réalisés conformément à l'invention ;

Les figures 3 et 4 sont deux vues en perspective de deux tables, respectivement rectangulaires et circulaires équipées de sièges selon l'invention ;

Les figures 5 à 8 sont des vues de dessus montrant différents modes d'implantation des sièges pour des tables rectangulaires (figures 5 à 7) et pour des tables circulaires ou polygonales (figure 8) ;

La figure 9 est une vue en coupe, dans un plan vertical, d'un siège relevable sous le plateau d'une table ;

La figure 10 est une vue, en coupe partielle, selon A-A de la figure 9 ;

Les figures 11 et 12 sont des coupes transversales, à plus grande échelle, de la glissière visible sur la figure 9, en position fermée (fig. 11) et en position ouverte (fig. 12)

La figure 13 est une coupe partielle verticale selon B-B de la figure 9 ;

La figure 14 est une coupe horizontale selon C-C de la figure 13.

[0025] Dans l'exemple représenté sur la figure 1, le

siège comprend un châssis réalisé à l'aide d'un tube de section circulaire, coudé à angle droit en quatre emplacements de manière à obtenir successivement :

- 5 - une première partie verticale 1 dont l'extrémité inférieure porte des moyens de roulage au sol 2 comportant une paire de roues coaxiales 3 protégées dans leur partie supérieure par un carter 4 de forme cylindrique ouvert dans sa partie inférieure. Ces
- 10 moyens de roulage au sol 2 pourront éventuellement comprendre une tige qui s'engage télescopiquement ou qui se visse dans la première partie verticale 1 du tube de manière à pouvoir obtenir un réglage en hauteur de l'ensemble du siège,
- 15 - une première partie horizontale 5 sur laquelle vient se fixer l'assise 6 du siège. Cette fixation peut s'effectuer au moyen d'éléments de fixation rigide 7 ou même par l'intermédiaire de moyens élastiques. La hauteur de cette assise 6 pourra être décalée de manière à permettre un chevauchement des assises 6 de deux sièges en vis à vis,
- une deuxième partie verticale 8 sur laquelle vient se fixer le dossier 9 du siège. Ici aussi cette fixation
- 20 10 peut être rigide ou être souple grâce à une liaison élastique,
- 25 - une deuxième partie horizontale 11 d'une longueur légèrement supérieure à une demi-largeur du dossier 9,
- une troisième partie horizontale 12 qui constitue un
- 30 bras du siège et qui se prolonge pour venir s'engager dans une glissière 13 montée sous le plateau 14 d'une table (représentée ici en traits interrompus).

35 **[0026]** Conformément à l'invention, la glissière 13 est montée sous le plateau 14 de la table par l'intermédiaire d'une liaison élastique 15 (figures. 10 à 12).

[0027] Dans cet exemple, elle comprend une platine inférieure 16, de forme rectangulaire, portant d'un côté deux bagues élastiques coaxiales 17, 18, fendues dans lesquelles s'engage le prolongement du bras et fixée, de l'autre côté, sur l'une des faces d'un bloc de matière élastique 19, par exemple, en caoutchouc ou en élastomère. Ce bloc est lui-même solidaire d'une platine supérieure 20 permettant la fixation par vissage de la glissière 13 sur la face inférieure du plateau 14.

[0028] Avantageusement, les deux bagues 17, 18 pourront être réalisées par pliage et cintrage des ailes d'une plaque de tôle d'acier découpée en forme de H. Elles pourront être au moins partiellement recouvertes d'un revêtement 21 en un matériau antifriction tel que, par exemple, une matière fluorocarbonnée (figures 11 et 12).

[0029] Dans ce cas, les deux bagues 17, 18 sont solidarisées l'une à l'autre par l'âme de la forme en H. La fixation de cette âme sur la platine inférieure est ensuite obtenue par moyen de fixation classique (soudure, vissage, rivetage...) avec adjonction éventuelle d'une pla-

que de renfort.

[0030] En alternative, les deux bagues 17, 18 pourront être réalisées séparément à l'aide d'une bande de tôle repliée et cintrée de manière à obtenir de part et d'autre d'une âme centrale deux portions 22 repliées vers le centre puis deux portions cintrées 23 délimitant un volume cylindrique ouvert en deux emplacements diamétralement opposés. Dans ce cas, les âmes des deux bagues 17, 18 pourront être fixées sur la platine 16 grâce à une plaque de fixation 24 commune aux deux bagues (fig. 10 et 11).

[0031] De préférence, l'extrémité libre du prolongement du bras (troisième partie horizontale 12) pourra comprendre une collerette 25 destinée à venir en butée axiale sur la bague intérieure 17 pour éviter l'extraction du siège. Dans ce cas, le montage ou l'extraction des sièges ne pourra s'effectuer que grâce à un outil spécial tel que, par exemple, le rond avec embout conique 26 représenté figure 12 qui permet d'obtenir une ouverture des bagues 17, 18 suffisante pour permettre le passage de l'extrémité du prolongement muni de sa collerette 25.

[0032] Comme précédemment mentionné, le siège précédemment décrit peut se monter sur des tables de forme et de dimensions variées.

[0033] Ainsi, il peut, par exemple, se monter sur des petites tables TR de forme rectangulaire, à pied central PC, comme dans l'exemple illustré sur les figures 3 et 5.

[0034] Dans cet exemple, la table TR est équipée de deux paires de sièges $S_1, S_2-S'_1, S'_2$, les sièges de chacune des paires étant disposés côte à côte le long d'un bord longitudinal du plateau de la table TR.

[0035] Dans ce cas, les bras des deux sièges homologues, S_1, S'_1-S_2, S'_2 , en vis à vis des deux paires sont respectivement de type droit-gauche de manière à ce que les glissières soient disposées sensiblement au même niveau dans la région centrale de la table TR.

[0036] Dans l'exemple représenté figure 6, la table TA de forme rectangulaire allongée est fixée par l'un de ses petits côtés à un mur M.

[0037] Dans ce cas, chaque grand côté de la table TA est équipé de trois sièges CH_1 à CH_3 d'un même type (droit ou gauche) les sièges CH_1 à CH_3 affectés à l'un des côtés étant de type différent de celui des sièges CH'_1 à CH'_3 affectés à l'autre côté. Les glissières associées à chaque paire de sièges en vis à vis $CH_1, CH'_1-CH_2, CH'_2-CH_3, CH'_3$ sont disposées de manière à ce que les prolongements des bras coulissent sensiblement côte à côte, selon un axe parallèle à l'axe transversal de symétrie de la table TA. De même que dans l'exemple représenté sur la figure 3, en position rétractée, les sièges homologues $CH_1, CH'_1-CH_2, CH'_2-CH_3, CH'_3$ se chevauchent légèrement.

[0038] Dans cet exemple, les sièges $CH_1, CH'_1-CH_2, CH'_2-CH_3, CH'_3$ possèdent un châssis similaire à celui du siège représenté sur la figure 2 qui diffère de celui représenté figure 1 en ce que :

- La première partie horizontale 5' est soudée à angle

droit à l'extrémité supérieure de la première partie verticale 1'.

- L'assise circulaire 6' est montée sur un axe vertical 28 qui s'engage télescopiquement (ou vient se visser) dans la première partie verticale 1', de manière à permettre une rotation de l'assise 6' et/ou un réglage en hauteur avec éventuellement une suspension élastique.

[0039] Les figures 13 et 14 montrent un mode d'exécution d'un dispositif de suspension et de réglage en hauteur de l'assise.

[0040] Dans cet exemple, l'axe vertical 28 comprend :

- une première portion cylindrique P_1 de diamètre correspondant sensiblement au diamètre intérieur d'un palier PA_1 monté à l'extrémité supérieure de la première partie verticale 1',
- une seconde portion cylindrique P_2 de diamètre inférieur à celui de la première portion P_1 ,
- une troisième portion cylindrique P_3 tubulaire dont le diamètre extérieur est sensiblement égal au diamètre intérieur d'un palier PA_2 prévu dans la première partie tubulaire 1', à environ un tiers de la hauteur de celui-ci.

[0041] Par ailleurs, la première partie tubulaire 1' du châssis est refermée dans sa partie inférieure par un bouchon 29 et comprend, au niveau de la deuxième portion cylindrique de l'axe, deux lumières oblongues diamétralement opposées L_1, L_2 .

[0042] Dans l'espace compris entre la première partie tubulaire 1' et la deuxième portion cylindrique P_2 sont disposées deux butées réglables BR_1, BR_2 en forme de demi-anneau sur lesquelles viennent se visser deux vis à tête crantées V_1, V_2 qui passent respectivement dans les deux lumières L_1, L_2 .

[0043] Grâce à cette disposition, les deux butées BR_1, BR_2 peuvent être réglées en hauteur et fixées à la hauteur désirée par vissage des vis V_1, V_2 pour limiter la course de l'axe 28 entre une position haute (appui de la butée BR_2 contre l'épaule entre la deuxième portion P_2 et la troisième portion P_3) et une position basse (appui de la butée BR_1 contre l'épaule entre la première portion P_1 et la deuxième portion P_2).

[0044] Un ressort hélicoïdal 30, prenant appui sur le bouchon 29 et dans le fond de la troisième portion tubulaire P_3 de l'axe 28, permet d'assurer une suspension élastique.

[0045] La figure 7 montre un mode d'implantation des sièges autour d'une table à plateau carré de petites dimensions. Dans cet exemple, chacun des côtés du plateau de la table est équipé d'un siège d'un même type dont le prolongement du bras s'étend parallèlement et à faible distance du côté du plateau situé à droite du siège.

[0046] La figure 8 montre un mode d'implantation des sièges (ici huit sièges) autour d'une table à plateau cir-

culaire (ou polygonal). Selon ce mode d'implantation, les glissières G_1 à G_8 sont uniformément réparties autour du plateau de la table et sont orientées de manière à ce que les prolongements des bras soient axés tangentiellement à un cercle C concentrique à la circonférence du tableau de la table.

[0047] Bien entendu l'invention ne se limite pas à un nombre déterminé de sièges (ici huit) équipant la même table. Ainsi la table ne pourrait comprendre que six sièges comme illustré sur la figure 4.

[0048] Un avantage important des solutions précédemment décrites consiste en ce qu'elle permet d'effectuer un basculement du siège autour de l'axe de la glissière. L'invention utilise cette propriété pour faciliter le nettoyage du sol sous la table lorsque les sièges sont en position escamotée.

[0049] A cet effet, l'invention prévoit pour chaque siège un dispositif d'accrochage fixé sous la table servant à maintenir le siège en position basculée. Comme représenté figure 9, ce dispositif d'accrochage 32 peut consister en une pièce comprenant un corps 33 venant se fixer sous le plateau de la table et une aile 34 qui s'étend obliquement vers le bas en direction de la glissière 13.

[0050] Ainsi, pour obtenir la fixation du siège en position relevée, l'opérateur doit basculer le siège avant d'atteindre la position rétractée puis, sans changer son orientation, l'amener en position rétractée. Au cours de ce déplacement, le bord de l'assise 6' du siège s'engage au-dessus de l'aile oblique 34 du dispositif d'accrochage 32, de sorte qu'en position rétractée le siège se trouve retenu en position basculée. Dans cette position, l'extrémité inférieure du pied (moyens de roulage 2) se trouve à une hauteur suffisante pour que l'on puisse effectuer un nettoyage du sol. Pour ramener le siège à sa position initiale, il suffit ensuite d'effectuer sur le siège une traction en direction de sa position déployée de manière à provoquer un désengagement de l'assise 6' du siège et du dispositif d'accrochage 32.

[0051] Dans l'exemple représenté sur la figure 7, les moyens d'accrochage sont constitués par des protubérances, ici des ailettes AL_1 à AL_4 , fixées sur le pied PC de la table (ici un pied de section carrée dont les côtés s'étendent parallèlement aux côtés du plateau de la table), ces ailettes AL_1 à AL_4 étant destinées à coopérer avec le bord antérieur des assises des sièges correspondants. La hauteur de ces ailettes est légèrement supérieure à la hauteur des assises. Grâce à cette disposition, en fin de course d'escamotage, chaque siège peut être maintenu en position basculée. Cette solution présente l'avantage de permettre dans cette position à la fois un chevauchement frontal et latéral avec les deux sièges équipant les deux côtés latéraux adjacents du plateau de la table.

[0052] Grâce aux dispositions précédemment décrites l'invention permet d'obtenir les avantages suivants :

- Les sièges complètement rentrés ne débordent pas

du plateau de la table. L'encombrement au sol est encore plus réduit ; les pieds uniques des sièges sont regroupés vers le centre de la table et ils peuvent toujours être relevés. Le nettoyage du sol est facile et les sièges ne sont jamais dispersés.

- Les sièges sont bien plus faciles à utiliser : les occupants n'ont plus à bouger leur siège pour s'installer, sortir, laisser passer quelqu'un derrière eux ou tout simplement changer de position ; ils roulent avec leur siège. Les bruits de siège sont aussi supprimés.
- L'accès aux sièges est facilité par la présence de l'accoudoir qui permet de prendre appui. L'assise tournante et réglable facilite aussi l'accès.
- Les jambes des occupants ne sont pas gênées par les pieds des sièges qui sont rangés sous la table.
- Les gains dans l'encombrement des sièges ainsi que leur facilité d'accès et d'utilisation seront mis à profit pour réaliser des implantations de tables plus serrées et donc pour augmenter le nombre de places dans les différents lieux d'installation.

Revendications

1. Table à sièges escamotables incorporés comprenant un plateau (14) porté par une structure fixe (PC) et un siège comportant un bras (12) qui se prolonge pour venir s'engager dans des moyens de guidage (13) prévus sous le plateau (14) de la table, **caractérisée en ce que** le siège est monopied et est monté sur un dispositif de roulement au sol monoaxe (2) à une ou plusieurs roues (3) et **en ce que** lesdits moyens de guidage (13) sont montés sur la face inférieure du plateau (14) de la table grâce à des moyens élastiques (19) leur permettant de s'autoaligner sur le bras (12) lorsque celui-ci est soumis à une contrainte transversale.
2. Table selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le siège comprend un châssis réalisé à l'aide d'un profilé présentant une première partie tubulaire verticale (1), une première partie horizontale (5) s'étendant sous l'assise (6), une deuxième partie verticale (8) servant de support du dossier (9), une deuxième partie horizontale (11), axée perpendiculairement à la première partie horizontale (5), qui sert d'élément de liaison du bras (12) et une troisième partie horizontale qui s'étend perpendiculairement à la deuxième partie horizontale pour constituer le bras (12) ainsi que son prolongement, l'assise et le dossier étant fixés sur le châssis par des moyens de fixation rigides ou déformables élastiquement.
3. Table selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** le châssis est réalisé à l'aide d'un profilé unique coudé en quatre emplace-

ments et **en ce que** le profilé est réalisé en métal, en bois ou en matière composite et présente une section droite, ronde ou carrée et est tubulaire ou plein.

4. Table selon la revendication 2,

caractérisée en ce que le châssis est réalisé en plusieurs éléments assemblés et **en ce que** :

- la première partie horizontale (5') est soudée à angle droit à l'extrémité supérieure de la première partie verticale (1').
- l'assise circulaire (6') est montée sur un axe vertical (28) qui s'engage télescopiquement (ou vient se visser) dans la première partie verticale (1'), de manière à permettre une rotation de l'assise (6') et/ou un réglage en hauteur avec éventuellement une suspension élastique.

5. Table selon la revendication 4,

caractérisée en ce que l'axe vertical comprend :

- une première portion cylindrique (P_1) de diamètre correspondant sensiblement au diamètre intérieur d'un palier (PA_1) monté à l'extrémité supérieure de la première partie verticale (1'),
- une seconde portion cylindrique (P_2) de diamètre inférieur à celui de la première portion (P_1),
- une troisième portion tubulaire (P_3) dont le diamètre extérieur est sensiblement égal au diamètre intérieur d'un palier (PA_2) prévu dans la première partie tubulaire (1'), à environ un tiers de la hauteur de celui-ci.

en ce que la première partie tubulaire (1') du châssis est refermée dans sa partie inférieure par un bouchon (29) et comprend, au niveau de la deuxième portion cylindrique (P_2) de l'axe (28), deux lumières oblongues (L_1 , L_2) diamétralement opposées et **en ce que**, dans l'espace compris entre la première partie tubulaire (1') et la deuxième portion cylindrique (P_2), sont disposées deux butées réglables (BR_1 , BR_2) sur lesquelles viennent se visser deux vis (V_1 , V_2) qui passent respectivement dans les deux lumières (L_1 , L_2).

6. Table selon la revendication 5,

caractérisée en ce qu'elle comprend un ressort hélicoïdal (30) prenant appui sur le bouchon (29) et dans le fond de la troisième portion tubulaire (P_3) de l'axe (28) de manière à obtenir une suspension élastique de l'assise (6').

7. Table selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les susdits moyens de guidage consistent en une glissière comprenant deux bagues élastiques coaxiales (17, 18), axialement fendues et situées à une distance prédéterminée

l'une de l'autre, ces deux bagues (17, 18) étant portées par un même support (16) conçu pour venir se monter sur la face inférieure du plateau de la table par l'intermédiaire d'un bloc en matière élastique (19) les dites bagues étant de préférence au moins partiellement recouvertes d'un revêtement en une matière antifriction.

8. Table selon la revendication 7,

caractérisée en ce que les bagues (17, 18) sont réalisées séparément à l'aide d'une bande de tôle repliée et cintrée de manière à obtenir de part et d'autre d'une âme centrale deux portions (22) repliées vers le centre, puis deux portions (23) cintrées délimitant un volume cylindrique ouvert en deux emplacements diamétralement opposés et **en ce que** les âmes desdites bagues (17, 18) sont fixées à une platine de fixation (16) commune aux deux bagues (17, 18) et **en ce que** ladite platine (16) est fixée sur ledit bloc (19) en matière élastique.

9. Table selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les susdits moyens de roulage au sol (2) comprennent une tige qui s'engage télescopiquement dans la première partie verticale du tube de manière à permettre un réglage en hauteur de l'ensemble du siège.

10. Table selon l'une des revendications 7 et 8,

caractérisée en ce que l'extrémité libre du prolongement du bras (12) comprend une collerette (25) destinée à venir en butée axiale sur la bague intérieure (17) pour éviter l'extraction du siège et **en ce que** le montage ou l'extraction du siège ne s'effectue que grâce à un outil spécial (26) qui permet d'obtenir une ouverture des bagues (17, 18) suffisante pour permettre le passage de l'extrémité du prolongement du bras (12) muni de sa collerette (25).

11. Table selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comprend un plateau rectangulaire et est équipée d'une pluralité de paires de sièges ($S_1, S_2-S'_1, S'_2$) disposés côte à côte le long des deux bords longitudinaux du plateau et **en ce que**, dans ce cas, les bras (12) de chacun des couples de sièges homologues en vis à vis (S_1, S'_1-S_2, S'_2) sont respectivement de type droit-gauche de manière à ce que les moyens de guidage des sièges de chacun desdits couples (S_1, S'_1-S_2, S'_2) soient axés sensiblement côte à côte.

12. Table selon l'une des revendications 1 à 3,

caractérisée en ce qu'elle comprend un plateau circulaire (TC) ou polygonal, et **en ce que**, dans ce cas, les susdits moyens de guidage (G_1 à G_8) sont uniformément répartis autour du plateau (TC) de la table et sont orientés de manière à ce que les pro-

longements des bras (12) soient axés tangentielle-
ment à un cercle (C) concentrique à la circonféren-
ce du plateau (TC)

13. Table selon l'une des revendications précédentes, 5
caractérisée en ce que les sièges sont montés
basculants autour de l'axe des moyens de guidage
et **en ce que** des moyens sont prévus pour main-
tenir les sièges en position basculée avec un éven- 10
tuel chevauchement des assises latéralement et/ou
frontalement.

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG. 1

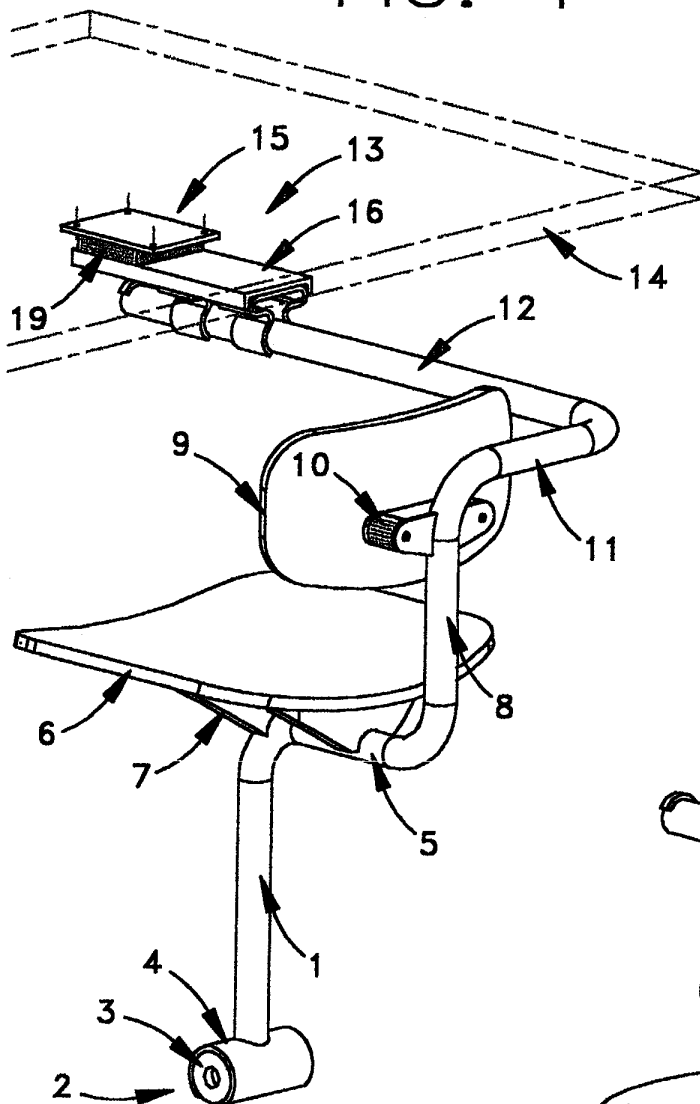


FIG. 2

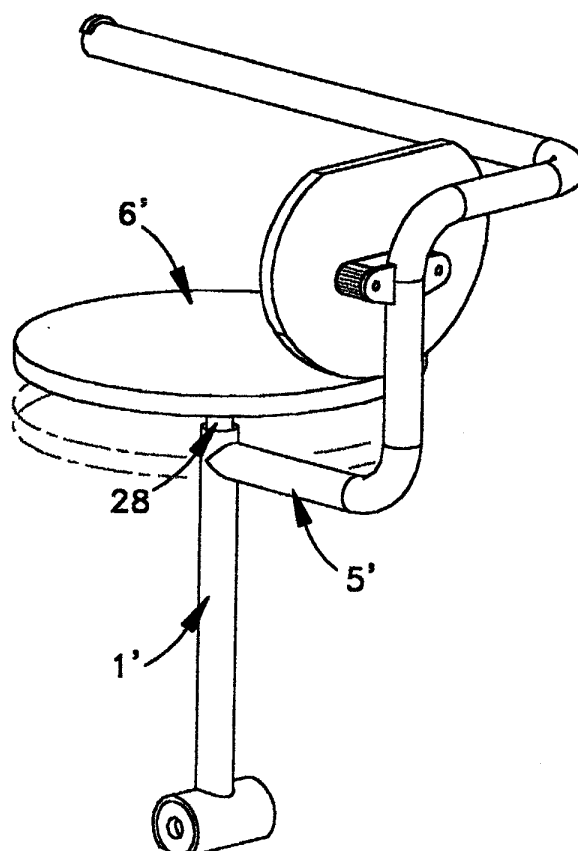


FIG. 3

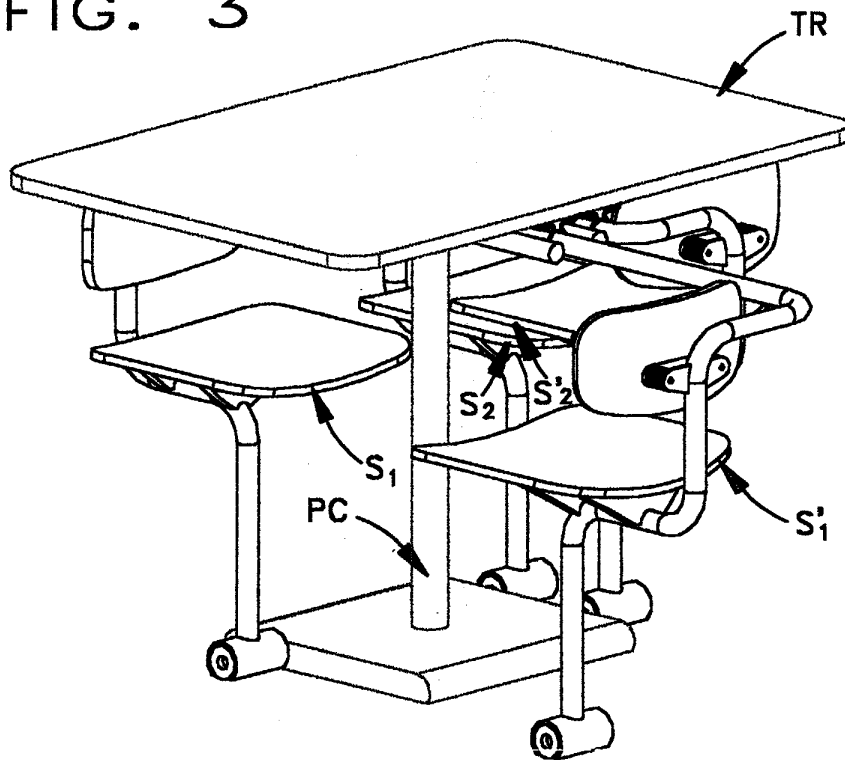


FIG. 4

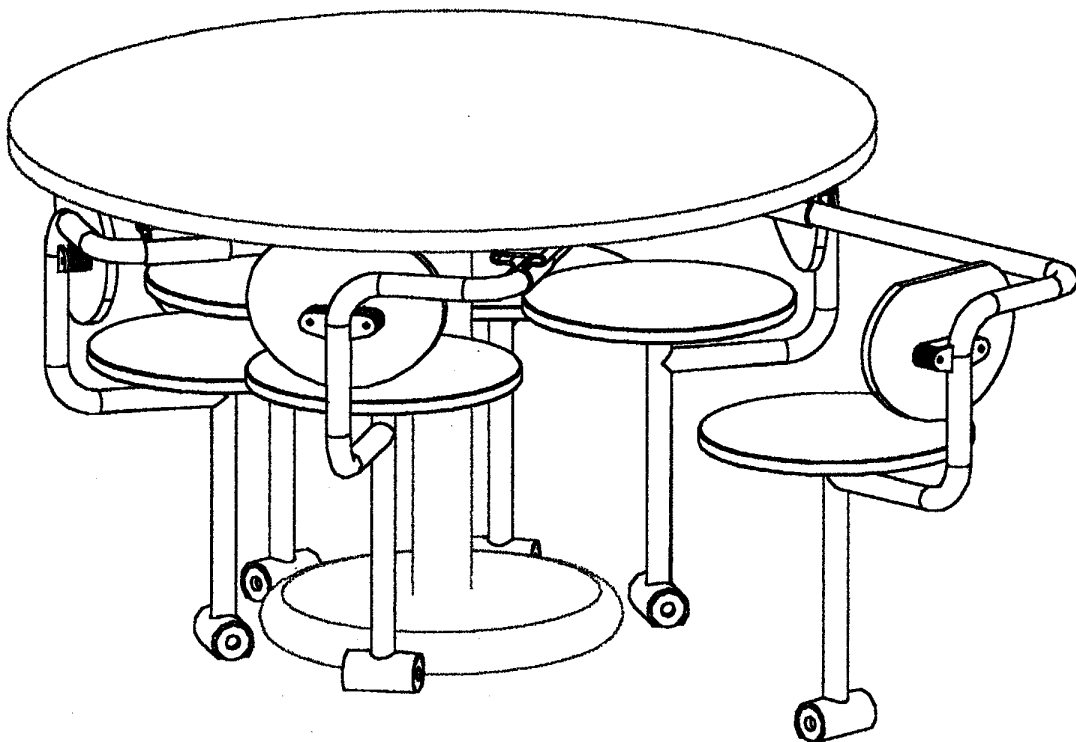


FIG. 5

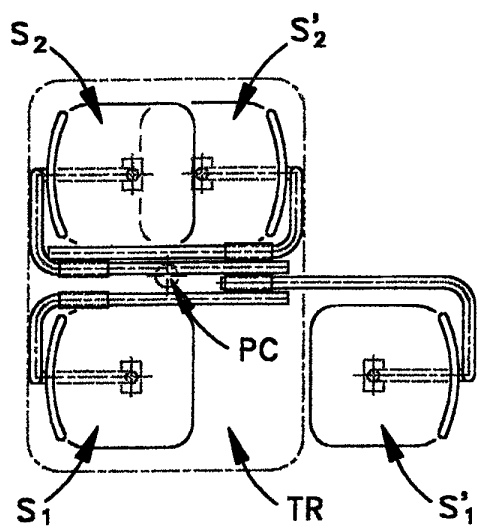


FIG. 6

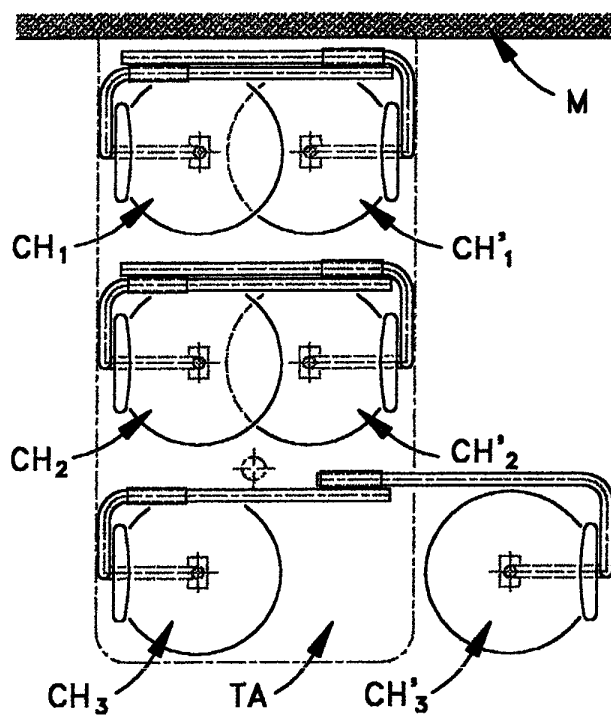


FIG. 7

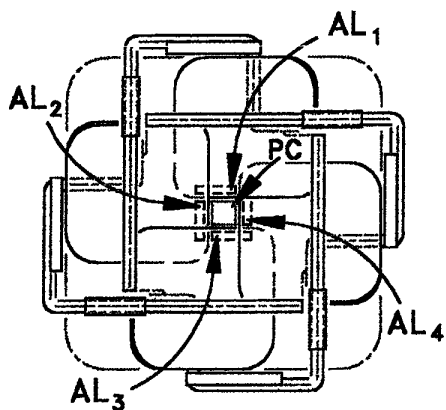


FIG. 8

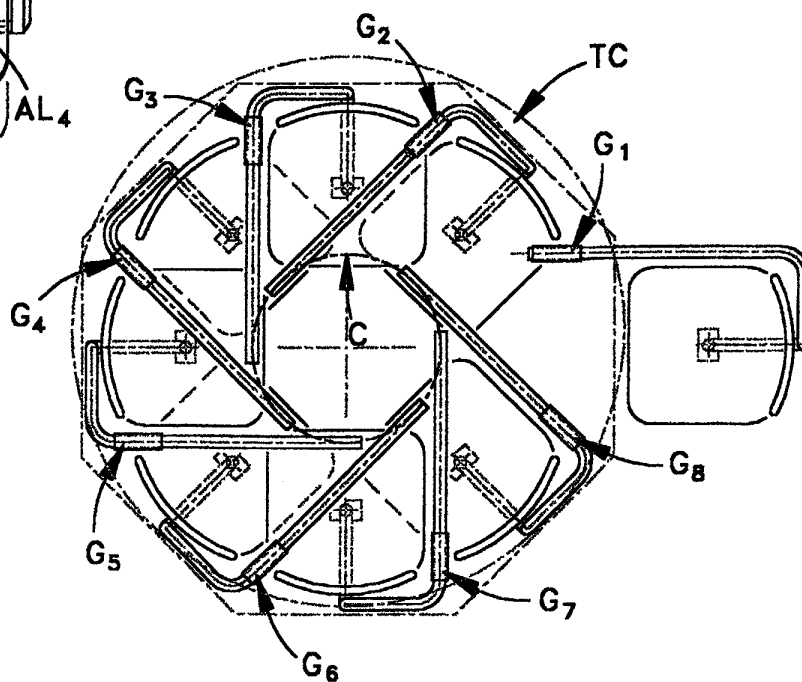


FIG. 9

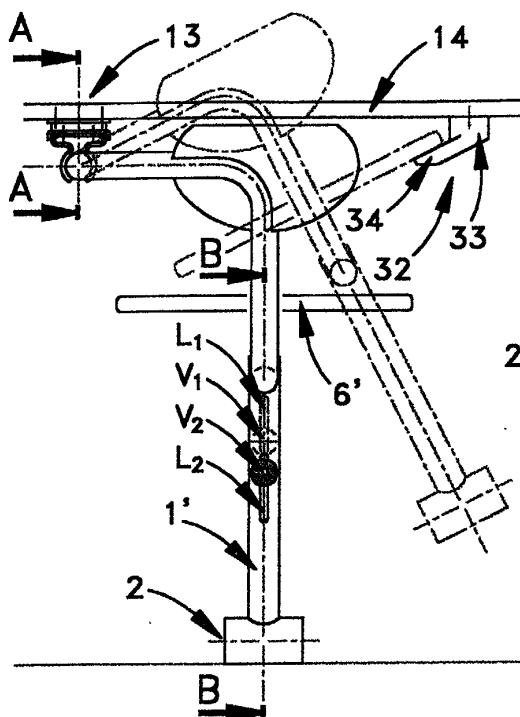


FIG. 10

coupe A-A

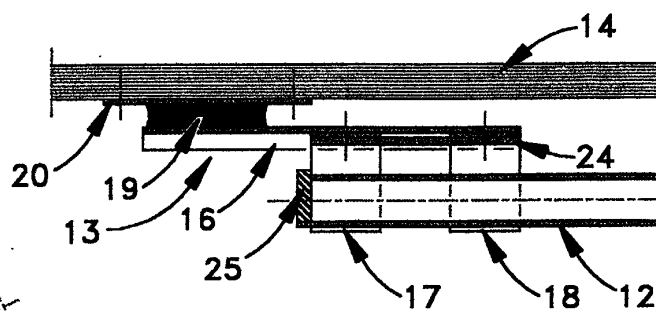


FIG. 11

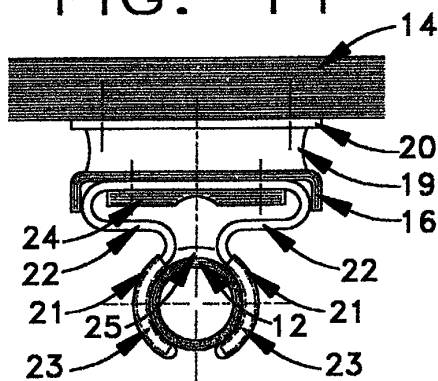


FIG. 12

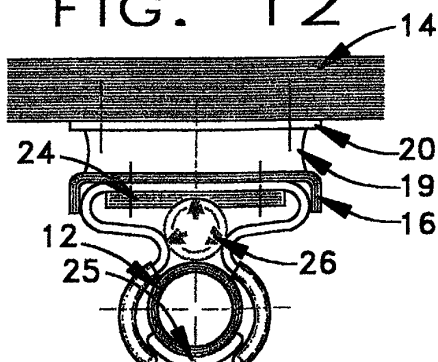


FIG. 13

coupe B-B

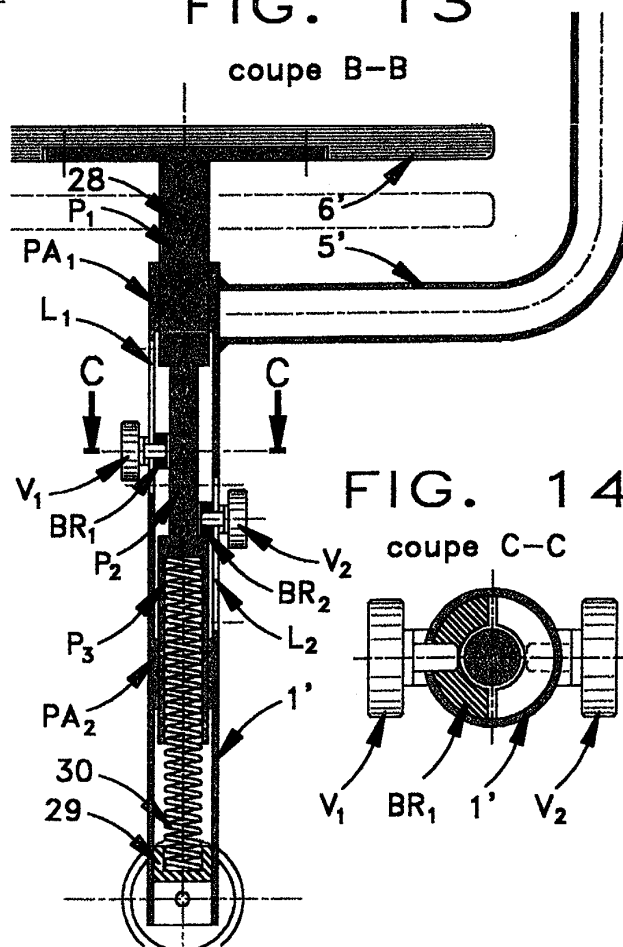
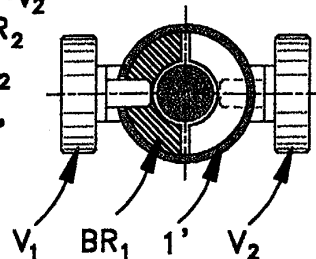


FIG. 14

coupe C-C





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 29 1393

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
Y	US 5 673 968 A (PONZIO JOSEPH M) 7 octobre 1997 (1997-10-07) * le document en entier *	1,12	A47B83/02 A47C9/02
A		2-11,13	
Y	US 1 586 487 A (THIXTON HARRY E) 25 mai 1926 (1926-05-25) * le document en entier *	1,12	
Y	GB 415 549 A (THOMAS EDGAR PERKS) 30 août 1934 (1934-08-30) * le document en entier *	12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A47B A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 3 septembre 2002	Examineur Ottesen, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 1393

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-09-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 5673968	A	07-10-1997	AUCUN		
US 1586487	A	25-05-1926	AUCUN		
GB 415549	A	30-08-1934	DE	620844 C	28-10-1935
			FR	773983 A	28-11-1934

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82